

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION – COMMISSION ANIMATION TERRITORIALE DU CNIG DU 01/04/2014

Objet : Réunion de la commission *animation territoriale* du CNIG du 01/04/2014.

Ordre du jour :

1. 14h00-15h00 : Présentation de différentes études relatives à l'impact économique des infrastructures de données géographiques IDG, réalisées en Nouvelle-Zélande, en Catalogne et Lombardie, par Marc Leobet, MEDDE.
2. 15h00-15h30 : Projet de lancement d'une étude sur l'impact économique d'une IDG au niveau d'une région française, par Pascal Lory CNIG, et tour de table des participants.
3. 15h30-16h00 : Projet d'étude d'impact sur l'information géographique, par Claude Penicand, IGN.
4. 16h00-17h00 : Présentation relative à la sécurité juridique des différents modes de partenariats possibles avec l'Institut national de l'information géographique et forestière, Guillaume Cayeux Service juridique IGN.

Documents joint :

- Présentation « Estimations économiques de la mise en œuvre d'une infrastructure de données géographiques ».
- Présentation du lancement d'une étude sur l'impact économique d'une IDG au niveau d'une région française.
- Présentation d'un projet d'étude économique nationale sur l'impact des données géographiques.
- Présentation de la sécurité juridique des différents modes de partenariats possibles avec IGN.

Prochaine réunion de la commission : le mercredi 25 juin 2014 de 14h00 à 17h00 en salle ARAGO à l'IGN.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	Participants - Organisme
Philippe Mussi (Conseiller régional PACA) Président, Pascal Berteaud (Directeur Général IGN), Carole Lecomte (Géo-Normandie), Cédric Ansard (GéoPicardie), Claire-Marie Cavaco (Géo-Normandie), Claude Pénicand (IGN), Francois Baudet (IGN), Frédéric Brönnimann (CFDT), Frédéric Deneux (CRAIG Auvergne),	Marc Leobet (MEDDE/CGDD/DRI/MIG), Marie-Christine Schott (région Alsace), Michel Segard (IGN), Maud Bessaguet (EPF PPIGE Nord Pas de Calais), Olivier Banaszak ACUF (Association des communautés urbaines) et AITF, Pascal Lory IGN (CNIG), Pauline Dumontet (GéoBourgogne), Philippe Heroguer (EPF PPIGE Nord Pas de Calais),

Guillaume Cayeux (IGN), Jean-Marc Steinnetz (DGFIP), Laurent Pigache (SIG LR),	Pierre Mace (GIP ATGERI), Pierre Vergez (CNIG), Suzanne Nicey (Afigeo), Yves Riallant (Afigéo).
Personnes à informer : Commission-AT et membres du CNIG.	

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	11/04/2014	Les participants.	Commission animation Territoriale.
Validation	07/05/2014	P.Mussi	Président

Compte rendu synthétique :

1. Présentation de différentes études relatives à l'impact économique des infrastructures de données géographiques IDG, réalisées en Nouvelle-Zélande, en Catalogne et Lombardie (Marc Leobet, MEDDE) :

Voir présentation en PJ.

Les références citées dans l'exposé sont toutes antérieures à la directive INSPIRE (2007) ou quasi :

- Etude japonaise traduite en 2007,
- Etude économique Néozélandaise, secteur par secteur, public-privé,
- Etude universitaire en Catalogne (bénéfices internes),
- Etude en Lombardie (bénéfices externes sur l'environnement et autres...),
- Etude d'impact par le DEFRA (Royaume-Uni).

La durée de ce type d'étude est estimée à au moins 1 an.

La CCEN, Commission de Consultation et d'Evolution des Normes demandait au ministère de faire une démonstration d'efficacité par un calcul d'impact sur les collectivités. Pour y répondre, les 3 études européennes sur lesquelles s'appuient INSPIRE avaient donc été analysées. La production existante des données n'y était bien sûr pas prise en compte, seulement ce qui restait à faire dans le cadre d'INSPIRE.

Rappel : « INSPIRE ne fait pas plus que ce que les plateformes faisaient déjà avant, mais elle dit comment on le fait en diminuant les coûts. »

Aujourd'hui, l'étude néo zélandaise, à vocation plus globale, semble plus pertinent. Son avantage est d'être une étude économique. Elle montre les secteurs bénéficiaires à partir d'une méthode de chiffrage. Les bénéfices proviennent aussi des développements créés à partir des ressources mobilisées. Mais si toute étude économique comprend la création de valeurs, les retours sur investissements ne sont pas toujours prévisibles.

Considération essentielle : Savoir à qui cela coûte et à qui cela rapporte?

- C'est d'abord l'efficacité du service public qui est en jeu. Le gain de productivité pour le secteur public est évalué à 0,5% par an. Déjà, le rapport Catalan démontrait un rééquilibrage des services publics : les habitants des collectivités les plus pauvres bénéficient du même niveau de service des collectivités plus importantes.
- Le tourisme, les transports, l'agriculture, la pêche et la forêt... sont des secteurs qui bénéficient le plus du déploiement de l'information géographique.
- Gain de PIB prévu : 0,27% par an, reste à savoir si ces ordres de grandeurs changent beaucoup avec les années...
- Les coûts d'un adressage déficient sont estimés à 4,5 Mds en France.
- Les gains peuvent aussi se chiffrer en emploi (29 000 par an en France si l'on extrapole les résultats de l'étude N-Zélande). Sans compter la redistribution des emplois au bénéfice d'activités de déploiement de l'information géographique. Par ailleurs la croissance du secteur de l'information géographique est également visible par le besoin en géomaticiens et le nombre d'emplois créés.
- Le gain évident du temps de gestion de l'information géographique en supprimant les obstacles à l'accès des données géographiques (estimé entre 30 et 60%) promet un réinvestissement très profitable à tous les cabinets d'études.

« Les retombées ou externalités positives sont parfois difficiles à exprimer mais certainement plus vendables. »

P.Mussi conclue en rappelant que pour gagner en lisibilité, il faut distinguer parmi les gains vertueux, les gains de mutualisation, notamment dans le secteur public, et les gains dus aux activités nouvelles émergeant dans le secteur privé.

2. Projet de lancement d'une étude sur l'impact économique d'une IDG au niveau d'une région française, et tour de table des participants (Pascal Lory, CNIG) :

Voir présentation en PJ.

L'étude proposée est relative à l'impact sur l'activité économique suite à la mise en place et l'entretien d'une plateforme de type IDG. Elle est limitée à un territoire, une région. La cible de cette étude serait les élus et les décideurs.

Quatre écoles ont déjà reçu une proposition de stage sur ce sujet sans résultat à ce stade.

- Un universitaire marseillais a travaillé sur des sujets connexes : Francis Degan. Il sera contacté par Y. Riallant. D'autres universitaires travaillent sur le sujet. Une étude EUROGI avait aussi été menée, qui pourrait être relancée, malgré le jugement défavorable portée par le JRC.

L'attente générale d'une étude française pour donner des arguments au financement des plateformes oriente la suite du débat :

- Dans la perspective d'une étude française destinée à convaincre les décideurs, ce sont surtout les grands cabinets d'études qui ont ce pouvoir, même si des références universitaires associées à un label CNIG pourraient constituer également une référence de poids. Une étude universitaire sera peut-être plus longue à réaliser.
- Cette étude qu'on peut prévoir pour 2015, n'aidera pas aux CPER 2014, mais sur le plus long terme. L'exemple est donné au Danemark, plutôt en avance sur le sujet, des justifications sont demandées à chaque étape pour financer les projets de l'information géographique.
- Les départements attendent une étude économique. Cependant il faudrait parler d'activité économique plutôt que d'économie.
- L'attente est quantitative certes, mais qualitative aussi : Qu'est-ce que cela va générer comme « business » ?
- Le lien à garder avec INSPIRE est reconnu par tous. D'ailleurs, le fonctionnement d'une IDG, n'est souvent lié qu'à quelques thématiques.

Autres considérations locales susceptibles de faire varier l'étude, à prendre en compte :

- Pourquoi ne pas faire des études par thématique ? Une région avec beaucoup de forêts n'a pas les mêmes attentes qu'une région fortement urbanisée. Des entretiens distincts par filières sont donc à envisager.
- Les plateformes régionales n'ont pas le même fonctionnement de base mais chacune devrait participer à cette étude et y trouver son intérêt.
- La maturité du déploiement de l'IG en région est un élément de distinction important. Certains décideurs locaux sont prêts, et manifestent une attente réelle, d'autres moins. De même, dans certaines régions des plateformes sont seulement naissantes.

P.Mussi conclue sur la nécessité d'obtenir une démonstration claire qui suscite l'investissement : «une belle histoire». Si le besoin est évident, il faut le transmettre par des messages limpides. D'ailleurs, cette étude doit rester simple et va surtout servir à communiquer à l'extérieur.

Décisions :

- **Le CNIG proposera un cahier des charges de cette étude avec appel en commentaires pour la prochaine séance.**
- **Chaque région doit chercher et transmettre au CNIG, un lien universitaire susceptible d'accompagner ou de produire cette étude.**
- **Le financement de l'étude bénéficiera de la participation de l'IGN et/ou de SIGLR. Etant donné que les bénéficiaires profiteront à tous, les autres plateformes sont invitées à réfléchir, elles aussi, à leur éventuel engagement.**

3. Projet d'étude économique nationale sur l'impact des données géographiques (Claude Pénicand, IGN) :

Voir présentation en PJ.

Nous passons d'une société de l'information à une société de l'information géolocalisée. Le marché de l'information géographique doit aussi être envisagé à grande échelle car les PME ne s'engageront que si elles entrevoient une valorisation de leurs investissements au-delà de nos frontières.

Cette étude sera confiée à un grand cabinet, élément incontournable désormais, pour la faire reconnaître par les décideurs. Elle pourrait être cofinancée par l'IGN et le CNES.

Y.Riallant informe que M.Serandour du pôle numérique de la caisse des dépôts pourrait être intéressé dans le financement de l'étude.

Il faudra pouvoir en extraire des phrases de type slogans, car ils peuvent résonner très haut parmi les décideurs.

Exemples : « 1€ dans le spatial rapporte 14€ »

Pourtant certaines études, comme celles sur l'Open data, proviennent surtout d'extrapolations.

Ph.Mussi conclue que les 2 études présentées pourraient bien s'enrichir l'une l'autre. Il rappelle la nécessité d'y associer d'autres acteurs, pour la crédibilité de tous.

4. Présentation relative à la sécurité juridique des différents modes de partenariats possibles avec l'Institut national de l'information géographique et forestière (Guillaume Cayeux, Juriste IGN) :

Voir présentation en PJ.

Dans le prolongement de la diffusion du RGE au coût marginal, l'IGN a décidé de mener une politique active de partenariats avec les collectivités territoriales en conformité avec le droit de l'UE.

Les deux principaux types de partenariats qui ont été identifiés sont :

- Les projets qui ont pour objectif la mise en commun de moyens en vue de l'élaboration d'un produit ou d'un service commun ;
- Les projets d'intérêt général, initiés et portés par l'IGN dans le cadre de ses missions de service public, que des collectivités territoriales souhaitent cofinancer dans le cadre de leur propre mission.

Des contrats-types ont été élaborés en ce sens par l'IGN dans le respect de la législation sur les marchés publics (CJCE, 13 novembre 2008, aff. C-324/07, Coditel Brabant SA et CJCE, 9 juin 2009, aff. C-480/06, Hambourg) et les aides d'Etat (CJCE 24 juillet 2003, CJCE, aff. C-280/00, Altmark).

Les premiers seront régis par un contrat de coproduction dans la majorité des cas, et de façon plus exceptionnelle pour des opérations dont la réalisation est étalée dans le temps par un Groupement d'intérêt public (GIP).

Les seconds seront quant à eux portés par des conventions de subvention au profit de l'IGN.

A l'issue de la présentation, P.Berteaud synthétise l'exposé en 3 options :

- Soit 2 collectivités se mettent ensemble et coproduisent de façon explicite,
- Soit une collectivité subventionne une autre collectivité,
- Soit il y a création d'un GIP dans lequel chacun met des moyens : il permet un dialogue public/privé, mais le «in house» ne peut lui être appliqué.

Sur les GIP :

- On ne peut appliquer le «in house» dans un GIP où il y a du public et du privé,
- S'il y a un membre privé dans un GIP mais dont le droit de vote est à la marge, le «in house» peut cependant s'appliquer.
- L'IGN pourra aider, sur ces points juridiques complexes, les GIP dont il est membre.

5. Tour de table sur l'état d'avancement des CPER en région (tous) :

La plupart des dossiers sont bouclés. Le détail des avancements décrits par les différentes plateformes est très proche de celui affiché en détail lors de la précédente réunion. La période d'attente actuelle doit déboucher sur des décisions importantes avant l'été. P.Mussi informe cependant que la signature solennelle des CPER sera probablement repoussée en juillet.

A noter l'utilisation de plus en plus courante du canal des SCoRAN (Schémas de cohérence régionale pour l'aménagement numérique) qui permet de valoriser l'information géographique, bien que la situation ne soit pas homogène par départements au sein des régions.

Si la modernisation de l'action publique passe nécessairement par l'information géographique, c'est hélas surtout le numérique qui parle aux décideurs. Ce qui est encore plus notable au niveau national, déplore P.Berteaud. C'est pour cela que l'IGN travaille beaucoup avec le secrétariat général à la modernisation de l'action publique. L'IGN va tenter de se rapprocher des projets du CMAP (Commissariat de modernisation de l'action publique) dotés de 150 M€.

Proposition: L'IGN désire présenter ses projets sur les geoservices numériques à la prochaine réunion, projets sur lesquels les plateformes pourraient être associées.